

CAHIER DES CHARGES DÉCHETS DE PLÂTRE

PLAQUES & CARREAUX NUS,
COMPLEXES de DOUBLAGE



Produits admis :

- Plaques de plâtre standard
- Plaques de plâtre hydrofuges (vertes) **(sous conditions)**
- Plaques de plâtre phoniques (bleues) **(sous conditions)**
- Plaques de plâtre feu (roses), haute dureté (jaunes)
- Dalles de plafond en plâtre
- Cloisons alvéolaires à base de plâtre
- Carreaux de plâtre
- Complexes de doublage en polystyrène, en polyuréthane, en laine de verre et/ou de laine de roche limités à 10% en volume du lot reçu limités à 10% en volume du lot reçu.

Les livraisons comportant un **taux de plaques vertes hydrofuges et/ou de plaques bleues supérieur à 10% en poids devront faire l'objet d'un accord préalable.**

Exclusions :

- Les produits autres que les produits admis.
Par ailleurs, les produits doivent être **exempts de toute matière suivante :**
- béton, brique, parpaing, tuile,
 - plâtre, bois, ferraille (métaux), verre (bouteilles)
 - céramique, carreaux de faïence
 - poussière en vrac, boues
 - amiante, et à titre préventif toute laine de verre ayant été en contact avec de l'amiante est exclue,
 - déchets dangereux,
 - isolant fibre de bois,
 - moquette, revêtements PVC, gaines,
 - fil de cuivre ou de fer,

Produits à base de plâtre non admis :

- Plaque de gypse renforcée avec cellulose
- Plaque de plâtre avec parement à base de fibre de verre (plaques pour locaux très humides)



Préparation des lots :



L'ensemble des produits doit être **exempt totalement de tout corps étranger tels que :**

- Rail, montant métallique
- Bois et plastique, moquette, revêtement PVC
- Revêtement tissu de verre ou à base de fibres de verre
- Déchets inertes de tout type y compris béton cellulaire

Ils peuvent par contre être revêtus de :

- Papier peint
- Peinture
- Traces de carreaux de faïence hors céramique (grès-cérame et étiré)

Humidité :

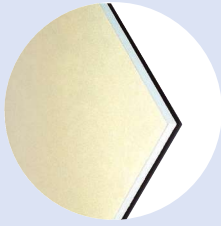


Un **maintien à l'abri de l'humidité** est fortement recommandé, une teneur en eau jugée trop importante par le réceptionnaire pouvant entraîner un déclassement de la benne.

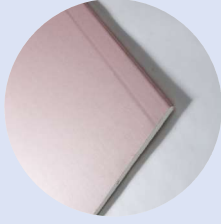


Identification visuelle des produits

Produits admis :



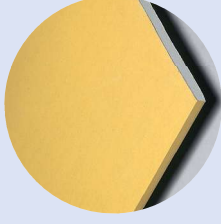
Plaque standard



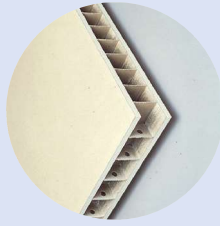
Plaque feu : couleur rose



Plaque Hydrofuge : couleur verte



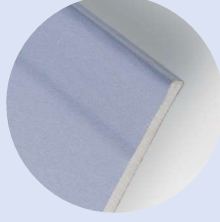
Plaque haute dureté : couleur jaune



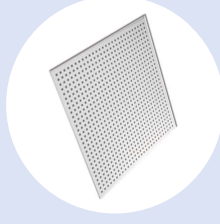
Cloison alvéolaire (quelle que soit la couleur)



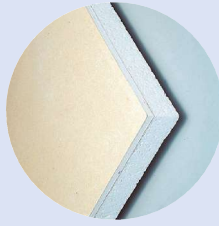
Carreau de plâtre standard et hydrofugé (couleur bleue)



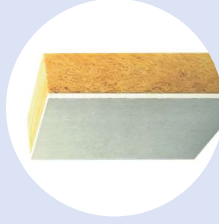
Plaque phonique : couleur bleue



Dalle plafond



Complexe avec polystyrène



Complexe avec laine de verre



Plaque renforcée cellulose



Plaque pour locaux très humides (parement fibre de verre) couleur orange ou bleu clair

Produits à base de plâtre non Admis :




SAINT-GOBAIN

Placoplatre
S.A. au capital de 10 000 000 €
R.C.S. Nanterre 729 800 706

Tour Saint-Gobain
12, place de l'Iris
92400 Courbevoie - France
Tél. : +33 (0)1 88 54 00 00

www.placo.fr